



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commerce extracommunautaire

Question au Gouvernement n° 4115

Texte de la question

ACCORD SUR LE COMMERCE DES SERVICES

M. le président. La parole est à M. Marc Dolez, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Marc Dolez. Monsieur le Premier ministre, un traité peut en cacher un autre. Derrière le TAFTA – *Trans-Atlantic free trade agreement*, ou accord commercial transatlantique –, il y a aussi le TISA – *Trade in services agreement*, ou accord sur le commerce des services ! Dans une totale opacité, l'Union européenne, les États-Unis, le Canada et une vingtaine d'autres pays négocient actuellement un accord sur le commerce des services. Ce traité de libre-échange, le TISA, vise à libéraliser les activités de services, qu'il s'agisse des transports, des télécommunications, des services financiers, mais aussi de l'eau, de l'éducation ou de la santé. Sous l'influence du lobbying des multinationales américaines, l'objectif est limpide : réduire autant que possible les barrières de la concurrence, accélérer privatisations et dérégulations, endiguer toute velléité de réglementation par les États. L'égalité de concurrence irait jusqu'à exiger que tout soutien financier apporté aux services publics soit explicitement exclu, ou également ouvert aux prestataires de services privés à but lucratif. De surcroît, une clause du traité rendrait impossible tout retour en arrière.

Devant une telle atteinte à la souveraineté de la France et une telle menace pour nos services publics, ma question est double : le Gouvernement est-il prêt à demander l'arrêt immédiat de ces négociations dont la conclusion est annoncée pour la fin de l'année ? En tout état de cause, s'engage-t-il à exclure toute ratification ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme Michèle Bonneton et Mme Véronique Massonneau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger. Monsieur le député, je vous remercie pour votre question. Concernant le TAFTA, je vous renvoie aux déclarations du Premier ministre devant votre assemblée hier. Je vous rappelle aussi que le chef de l'État, le chef du Gouvernement et moi-même, dans mes fonctions au commerce extérieur, avons été les premiers – et à ce stade les seuls – à poser ce degré-là d'exigence et ce degré-là de précision dans nos interventions sur ce thème.

Vous m'interrogez sur une autre négociation en cours, celle du TISA, qui concerne spécifiquement les services. Le but de ces négociations, telles qu'elles sont conduites, n'est pas de procéder à la libéralisation tous azimuts de ce qui existe. Ce n'est pas le souhait de la France et sincèrement, ce n'est pas non plus ce que défend

l'Union européenne aujourd'hui. Le secteur des services, à savoir les transports, les services financiers et toute une série d'activités importantes pour la France, est un secteur très fort dans notre économie. Nous avons plus de 10 milliards d'euros d'excédent dans ce domaine. Notre économie et nos salariés ont donc intérêt à ce que des règles ambitieuses et exigeantes soient fixées à l'échelle mondiale.

Nous avons des réserves très précises sur les points que vous avez évoqués. Les services publics tout d'abord : en l'état actuel des négociations, ils sont protégés par ce que l'on appelle une clause transversale, c'est-à-dire que quel que soit le secteur concerné, il ne sera pas possible de remettre en cause les services publics existants, ni les services publics futurs qu'un État souhaiterait créer. C'est pour nous une ligne rouge très claire. Concernant la transparence, nous avons obtenu la publicité du mandat de négociation en mars 2015, et je suis à votre disposition pour vous apporter des précisions complémentaires. L'audiovisuel est exclu de ces négociations, et avec la ministre de la culture, Audrey Azoulay, nous sommes plus particulièrement attentifs à la question de la diversité culturelle. Vous le voyez, les exigences posées sur le TAFTA sont aussi d'actualité sur ce sujet-là. C'est la cohérence de notre diplomatie qui est ici en jeu. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4115

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 juin 2016](#)